

COMMISSION DU PACIFIQUE SUDDOUZIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE DES PECHEES

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 17 - 21 novembre 1980)

EXPOSE NATIONAL : REPUBLIQUE DE VANUATURESUME

Bien que le pays participe depuis longtemps, directement ou indirectement, à la pêche commerciale (troca, burgau et plus récemment thonidés), le Service des pêches n'a été créé qu'en décembre 1978 par le Gouvernement de l'époque et le PNUD.

La politique de la République de Vanuatu dans le domaine des pêches a été définie.

Entre-temps, certains faits sont intervenus dont les plus importants sont la décision de réserver à Vanuatu les droits exclusifs d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles, animales ou non, dans une zone de 200 milles marins qui sera plus précisément délimitée ultérieurement; la formation assurée par la Commission du Pacifique Sud dans le cadre de son Projet de développement de la pêche profonde au niveau artisanal; enfin l'étude des températures de surface de la mer par radiométrie aérienne, étape précédant le développement de la pêche industrielle.

La délimitation de la zone de pêche est en cours et au moment de la rédaction du présent document, on s'attend à ce que ce travail soit terminé très prochainement; l'élaboration de la législation requise pour régler les problèmes de pêche liés à cet élargissement de la juridiction du pays se poursuit elle aussi.

I. Développement de la pêche artisanaleI.i Evaluation des ressources

La Commission du Pacifique Sud a implanté son Projet de pêche au demi-large à Lamap, dans l'île de Mallicolo, du 1er août 1974 au 28 février 1975.

Un certain nombre de personnes ont été initiées à la pêche profonde, mais l'emploi d'engins et de bateaux trop compliqués a enlevé au cours de formation beaucoup de son efficacité (cf. Hume, 1975).

Du 11 septembre au 8 décembre 1978 et du 12 février au 16 mars 1979, le Projet de développement de la pêche profonde de la CPS a été mené depuis Tanna, au sud de l'archipel, pendant un total de quatre mois (cf. Fusimalohi, 1979). Le rendement moyen a atteint 3,1 kg par moulinet/heure (compte tenu des poissons pris en pêchant à la traîne).

Ayant obtenu un catamaran de 8,5 m, le Service des pêches a commencé en avril 1979 une série de sorties de pêche expérimentale pour obtenir des données fondamentales sur les perspectives d'exploitation des vivaneaux vivant en eau profonde. Quelques trente deux sorties ont donné une moyenne de 60 kg par sortie (d'une douzaine d'heures) et une moyenne horaire de 3,25 kg par moulinet. Les pristidés et les ételis ont représenté l'essentiel des prises.

Le Service des pêches estime que, outre le poisson, les crustacés et le corail utilisé en joaillerie pourraient offrir des possibilités de développement de la pêche artisanale.

Au début de 1980, le Service a fait confectionner quelques casiers à crevettes. Le modèle de la première série était triangulaire (60 x 60 x 120 cm) pliant, s'inspirant de casiers vus dans la réserve de l'ORSTOM à Nouméa. Ce modèle a été utilisé par Struhsaker et Aasted (1974) à Hawaï, par Intes (1978) en Nouvelle-Calédonie, ainsi que par Brown et King (1979) à Fidji.

Le premier treuil utilisé était entraîné par un arbre souple couplé directement au volant d'un moteur hors-bord de 25 CV. Ce dispositif ne convient pas pour lever un équipement lourd pendant un certain temps, l'arbre souple constituant le point faible.

L'unité de levage, équipée directement d'une poulie, a ensuite été fixée à un socle et entraînée par une courroie grâce à un moteur à quatre temps de 3,5 CV. Cette solution s'est révélée préférable et, après plusieurs essais, il fut décidé d'abandonner les casiers triangulaires et d'adopter la forme rectangulaire, les deux types ayant deux goulottes.

M. M. King, de l'Institut des ressources marines de l'Université du Pacifique Sud a entrepris alors une série d'essais de pêche en utilisant d'abord les casiers triangulaires et ensuite le modèle rectangulaire (80 x 80 x 45 cm) à deux goulottes. Très rapidement, les casiers triangulaires ont été abandonnés, surtout à cause de l'impossibilité de les replier en même temps que le matériau de couverture sans créer de nombreux trous permettant aux prises de s'échapper. Les casiers rectangulaires ont donné de biens meilleurs résultats à cet égard.

Contrairement à ce qu'on espérait, le fait de recouvrir les casiers de toile d'emballage n'a pas sensiblement amélioré les prises.

Les essais de pêche de M. King ont duré du 19 au 25 avril 1980 et ont fait l'objet d'un rapport (King, 1980).

D'autres essais ont été effectués par le Service des pêches en utilisant des casiers rectangulaires munis de quatre goulottes (85 x 85 x 51 cm).

Quoique notre expérience de ce genre de pêche soit encore très limitée, il apparaît que la profondeur de mouillage et le type d'appât constituent deux facteurs déterminants. Une prise moyenne de 2 kg de crevettes par casier et par nuit peut être raisonnablement envisagée, pourvu que les casiers soient posés à la bonne profondeur et que l'on utilise de bons appâts.

Le treuil a posé certains problèmes supplémentaires et a dû être légèrement modifié. Nous estimons que cet équipement est maintenant au point.

La pêche profonde à la ligne verticale et la pêche des crevettes profondes au casier pourraient être toutes deux pratiquées de façon rentable, à l'échelle artisanale, pour des entreprises privées.

Certaines explorations ont été menées par le CCOP-SOPAC depuis l'un des bateaux de l'ORSTOM en vue de découvrir du corail de joaillerie, mais on ne peut encore dire si ce genre d'opération peut devenir rentable.

I.ii Formation au niveau artisanal

La formation à grande échelle exige un effectif nombreux et parfaitement qualifié de maîtres-pêcheurs dont le Service des pêches ne dispose pas encore.

Des projets ont été élaborés en vue d'associer la formation professionnelle à l'installation éventuelle d'unités de production de glace en différents points stratégiques de l'archipel. L'utilisation de la glace serait automatiquement enseignée "sur le tas" et, grâce à la possibilité d'obtenir des prêts pour l'achat de bateaux, d'engins et de moteurs, le développement de la pêche à l'échelle artisanale s'ensuivrait presque immédiatement.

Grâce aux activités menées au titre du Projet de développement de la pêche profonde de la CPS à Tanna et à Vaté, une quinzaine de pêcheurs ont reçu une bonne formation à la pêche profonde à la ligne verticale. Huit stagiaires ont été formés dans la même discipline par le Service des pêches en 1979 et, en septembre 1980, une série de sessions de formation a débuté dans certaines îles au nord de Vaté.

Il serait nécessaire de disposer de glace pour étendre la commercialisation des prises au-delà du voisinage immédiat et permettre la conservation pendant plusieurs jours.

II. Pêche industrielle

Un certain potentiel de pêche industrielle semble exister à Vanuatu. Les stocks de thonidés de surface sont actuellement étudiés et l'on escompte la signature prochaine d'accords portant sur des opérations de pêche expérimentale par des canneurs et des senneurs.

La prospection des ressources en poisson d'appât irait automatiquement de pair avec ces opérations. Il est possible que la pêche d'appâts devienne une activité rémunératrice pour les pêcheurs côtiers en certains endroits.

Plusieurs sociétés d'importance mondiale dans le domaine de la pêche industrielle et de la conserve des thonidés s'intéressent au potentiel du pays.

III. Développement du Service des pêches

Le Service des pêches en est encore au stade embryonnaire mais devrait être opérationnel en 1981. Actuellement, il essaie d'obtenir une aide de certaines organisations extérieures, telles l'Agence des pêches du Forum (FFA), l'ORSTOM, la Commission du Pacifique Sud (CPS) et l'Université du Pacifique Sud (UPS) afin de compléter et d'étayer les travaux menés.

Voici quelques exemples concrets de la coopération dont bénéficie le Gouvernement de Vanuatu :

Evaluation des ressources

Recherche sur les crevettes	UPS
Etude des thonidés	ORSTOM

Formation (au niveau artisanal)

Projet de développement de la pêche profonde	CPS
--	-----

Education

Deux boursiers suivent des cours en vue d'obtenir un diplôme de pêche tropicale	UPS
---	-----

Zone de 200 milles

Première délimitation et aspects juridiques	FFA
---	-----

Il est prévu de construire des bâtiments qui abriteront le siège du Service des pêches à Santo ainsi qu'une antenne à Port-Vila. D'autres antennes seront vraisemblablement créées ultérieurement.

Outre l'obtention d'une assistance technique en faveur de la République de Vanuatu, le Service des pêches a, dès sa création, conseillé la Banque nationale de développement en matière de prêts accordés pour le développement des pêches. En outre, des conseils techniques sont gracieusement donnés à toute personne désireuse de créer une entreprise de pêche.

IV. Contraintes

Les conditions d'un pays accédant à l'indépendance et l'agitation politique qui en résulte ne sont pas particulièrement favorables au développement harmonieux d'un organe technique et administratif devant assurer le développement des pêches à divers niveaux. Outre ces problèmes, les principales difficultés rencontrées au cours de la période allant de décembre 1978 à septembre 1980 sont les suivantes :

- pénurie d'agents locaux suffisamment qualifiés pour occuper les postes du Service à tous les niveaux;

- absence d'activités de pêche traditionnelles pouvant servir de point de départ à des actions novatrices;
- manque de données statistiques concernant les quelques activités de pêche existant déjà;
- manque de locaux convenables pour le Service et ses entrepôts;
- manque de fonds et de personnel pour les programmes de développement à l'échelle artisanale.

Toutes ces difficultés s'effacent peu à peu et l'on espère que le Service des pêches sera à même de jouer un rôle important dans le développement économique de Vanuatu dans un avenir proche.

BIBLIOGRAPHIE

- FUSIMALOHI, T. (1979) Rapport sur le projet de développement de la pêche profonde à Tanna (Nouvelles-Hébrides) - 11 septembre - 8 décembre 1978 et 12 février - 16 mars 1979 , CPS, Nouméa, juin 1979.
- GRANDPERRIN, R. (1975) Quelques réflexions sur le développement des pêches aux Nouvelles-Hébrides. Commission du Pacifique Sud, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, mars 1977. Diffusion restreinte.
- HUME, H. (1975) Rapport sur le Projet de petite pêche à l'extérieur du récif aux Nouvelles-Hébrides. Commission du Pacifique Sud. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, mai 1975. Diffusion restreinte.
- KEARNEY, R.E.,
LEWIS, A.D.,
HALLIER, J.P. Rapport intérimaire sur les activités au titre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les eaux des Nouvelles-Hébrides (5 - 13 décembre 1977 - 20 - 23 janvier 1978). Commission du Pacifique Sud. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, mai 1978.
-